

ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE**Quatrième réunion du Sous-groupe APIRG sur l'Exploitations de l'Espace aérien et des aérodrômes
(AAO/SG4), Réunion virtuelle, du 16 au 18 août 2021****Point 6 de l'ordre du jour : Base de données AFI des carences de Navigation Aérienne****OPERATIONNALISATION DE LA BASE DE DONNÉES AFI DES CARENCES DE NAVIGATION AÉRIENNE**

(Note présentée par le Secrétariat)

RÉSUMÉ
La présente note de travail examine la méthodologie proposée par les experts régionaux (WACAF et ESAF pour l'identification, l'enregistrement et la mise à jour de la base de données AFI des carences de navigation aérienne en vue d'une application effective des exigences minimums de compte rendu de l'APIRG applicables au Sous-groupe AAO.
La suite à donner la réunion figure au Paragraphe 3.
RÉFÉRENCE(S) : – Rapport des réunions APIRG/18, APIRG/22 et APIRG/23 – Manuel de procédures de l'APIRG
Objectif(s) stratégique(s) connexe(s) de l'OACI : Cette note de travail se rapporte aux Objectifs stratégiques A, B et E

1. INTRODUCTION

1.1 Le Conseil a approuvé une méthodologie uniforme pour l'identification, le compte rendu et l'évaluation des carences de navigation aérienne de la Région AFI au regard des Normes et Pratiques Recommandées de l'OACI (SARP) et du Plan régional de la Navigation Aérienne (ANP).

1.2 Pour soutenir la mise en œuvre de cette méthodologie uniforme, chaque PIRG est invité à élaborer sa propre base de données unique des carences comme un moyen de partager les informations de sécurité liées aux systèmes de navigation aérienne. Cette base de données doit être disponible pour être utilisée uniquement dans la (les) région(s) spécifique(s) concernée(s). La Base de données AFI des carences de Navigation Aérienne (AANDD) a été conçue et établie en octobre 2011.

Un processus pour l'opérationnalisation de la Base de données AFI des carences de Navigation Aérienne par les deux Bureaux Régionaux est actuellement à un stade avancé et il sera partagé avec les États et les organisations en temps opportun.

2. ANALYSE

2.1 La réunion se souviendra que dans sa Conclusion 23/32 relative à l'approbation du processus de gestion et aux domaines minimaux de compte rendu ainsi que de désignation des points focaux, la réunion APIRG/23 qui s'est tenue virtuellement du 24 au 26 novembre 2020, a convenu comme suit :

Il est conclu que, afin de soutenir la mise en œuvre de la méthodologie uniforme pour l'identification, l'évaluation et la notification des carences :

- a) Le processus de gestion de la base de données AFI des carences de navigation aérienne ainsi que les domaines minimaux de compte rendu révisés sont approuvés ; et*
- b) Les États et les organisations qui ne l'ont pas encore fait, sont priés instamment de désigner d'urgence, au plus tard le 31 janvier 2021, des Points focaux pour interagir avec l'AANDD.*

2.2 Le processus de gestion de l'AANDD approuvé devrait être présenté aux Points focaux désignés avant la fin de l'année 2021. Certains États et organisations n'ont pas encore désigné leurs Points focaux pour interagir avec le système. La liste des Points focaux désignés par les États est jointe en **Appendice A** de la présente note de travail.

2.3 Les Points focaux qui recevront les codes d'accès au système doivent aussi convenir sur les domaines minimaux de compte rendu qui pourraient inclure l'ajout ou la suppression de carences parmi d'autres décisions critiques concernant le système.

3. SUITE A DONNER PAR LA REUNION

3.1 La réunion est invitée à :

- a) Prendre note des informations fournies dans la présente note de travail ;
- b) Prier instamment les États et les organisations qui ne l'ont pas encore fait de désigner de toute urgence des Points focaux pour interagir avec l'AANDD ;
- c) Prier instamment tous les Points focaux désignés à participer à l'atelier AANDD qui sera organisé par l'OACI.
